

Bad74!

Règlement Particulier des RDJ 2019-20

Article 1

La rencontre se déroulera selon les règles de la FFBaD sous la responsabilité d'un juge-arbitre.
Seuls les joueurs poussins à juniors ayant une licence compétition dans le comité 74 et classés de P12 ou P11 (NC pour les poussins puisqu'ils n'ont plus de classement officiel) peuvent participer.

Article 2

Les tableaux proposés sont présentés dans le tableau ci-après

Article 3

La date limite d'inscription est toujours fixée au samedi précédant la RDJ (heure de la saisie en ligne faisant foi). **Le tirage au sort des tableaux est prévu le mercredi précédant la rencontre.** Les têtes de série seront déterminées au CPPH du jour de fin des inscriptions.

Seules les 80 premières inscriptions seront prises en compte

Article 4

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu sans que son accord ne soit requis.

Article 5

Les coûts d'inscriptions sont fixés à 4€ par tableaux

Seules les inscriptions présentes sur le logiciel d'inscription en ligne seront valides.

Article 6

Les volants seront à la charge des joueurs. Les volants officiels seront les **FZ 6000**

Article 7

Tous les matchs se dérouleront en auto arbitrage. En cas de problème au cours d'un match, n'hésitez pas à faire appel au JA.

Article 8

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 9

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il peut être raccourci avec l'accord des intéressés ou rallongé par décision du juge arbitre.

Article 10

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.

Article 11

Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel (suivant RGC).

Article 12

Le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il est seulement autorisé pendant les pauses à 11 dans chaque set et entre les sets.

Article 13

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.
Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu.

Article 14

Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
Toutefois, pour une raison majeure, il pourra prévenir le juge arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.
Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement général des compétitions.

Article 15

Il est interdit d'utiliser des substances pouvant être considérées comme dopantes en cas de contrôle anti-dopage.
En cas de prise de médicaments, présenter l'ordonnance au JA avant le début de la compétition.

Article 16

Tout forfait (maladie, raisons familiales...) doit être signalé aussi vite que possible par téléphone à l'organisateur **et** justifié dans les 5 jours maximum après la compétition par mail à olivier@bad74.fr

Article 17

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

Article 18

Le juge arbitre est présenté dans le tableau ci-après. Ses décisions sont sans appel.

Article 19

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 20

La participation à la rencontre implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.